



Mauvaise installation de panneaux photovoltaïques

Par **aline**, le **11/09/2012** à **11:16**

Bonjour,

Nous avons fait poser des panneaux photovoltaïques en mai, et le consuel est passé mais il nous a dit que les panneaux étaient mal branchés, il y aurait un câble de pincé. Nous avons rappelé la société pour qu'ils fassent le nécessaire, mais à chaque fois ils nous donnent un rendez-vous mais personne vient ou quand ils viennent ils n'ont pas le matériel nécessaire, alors ils repartent. Aujourd'hui, une équipe devait venir mais toujours personne. En plus les remboursements commencent en novembre.

Quels sont nos recours? Que doit-on faire?
merci d'avance pour votre réponse

Par **chaber**, le **11/09/2012** à **15:54**

bonjour

vous devez faire une LRAR de mise en demeure (à préciser sur le courrier) en exigeant qu'il soit remédié au problème sous 98 jours à réception, faute de quoi vous saisirez le tribunal compétent.

Par **Pascal20**, le 12/09/2012 à 12:00

J'ai des amis qui ont eu exactement le même problème suite à l'installation de [panneaux photovoltaïques](#).. et ils sont actuellement en procès, j'espère qu'il ne s'agit pas de la même boîte!

Par **chaber**, le 12/09/2012 à 12:21

je m'aperçois que j'ai mis 98j au lieu de 8j

Par **aline**, le 12/09/2012 à 14:39

merci, pour vos réponse
demain j'envoie la mise en demeure mais je l'envois à trois adresses différentes, il faut savoir qu'il est impossible de joindre l'entreprise par téléphone aucun numéro répond.

pour pascal20
quel est nom de l'entreprise

merci encore
cordialement aline

Par **aline**, le 12/09/2012 à 17:18

Nous avons passé par domofinance pour le prêt et à partir de novembre nos remboursement commencent peut-on les suspendre en attendant que nos panneaux fonctionnent?
Sachant qu'ils ont payés la société en avril que l'installation à été faites début mai.
Et que sur notre bon de commande il ne parle pas de domofinance.
et sur notre offre de contrat, il n'est pas mentionné le nom de l'entreprise.

Par **chaber**, le 12/09/2012 à 17:52

la mise en demeure doit être envoyée à l'entreprise qui a effectué vos travaux
vous ne pourrez suspendre les échéances de votre crédit.

Par **kantopepa**, le 07/11/2012 à 14:27

Bonjour, juste une question un peu différente, est ce que aline vous avez bénéficié d'une offre de financement spéciale pour la pose de vos panneaux ? j'ai entendu parler de [prime énergie](#) pour les installations écologiques, est ce que c'est éligible ?
Merci bonne continuation